

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2019**

NOTE DE SYNTHESE

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par courriel à chaque conseiller le 29 mars 2019.

FINANCES COMMUNALES

2. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2019

L'article 37 de la loi de Finances rectificative n°2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril de l'année N au lieu du 31 mars.

Ainsi, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2019 de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

·	Recettes et dépenses de fonctionnement		11 160 000 €
·	Recettes et dépenses d'investissement		8 740 000 €
	réparties comme suit :		
	dépenses	. crédits reportés 2018	687 000 €
		. budget 2019 (nouveaux crédits)	<u>8 053 000 €</u>
		TOTAL	8 740 000 €
	recettes	. crédits reportés 2018	6 000 €
		. budget 2019 (nouveaux crédits)	<u>8 734 000 €</u>
		TOTAL	8 740 000 €

Une synthèse du budget ainsi qu'une note de présentation sont jointes en annexe. Le budget complet est consultable en Mairie sur simple demande (s'adresser au secrétariat général).

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

3. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la fixation des taux de fiscalité pour l'exercice 2019 dans les conditions suivantes :

Libellés	Bases notifiées 2019	Wissembourg Taux de référence 2018	Variation de taux proposée	Taux proposés 2019	Taux moyens communaux au niveau départemental 2018 pour mémoire	Taux moyens communaux au niveau national 2018 pour mémoire	Produit voté 2019
Taxe d'habitation	9 123 000 €	23.73%	0%	23.73%	29.10%	24.54%	2 164 888 €
Taxe foncière (bâtie)	12 434 000 €	15.24%	0%	15.24%	17.45%	21.19%	1 894 942 €
Taxe foncière (non bâtie)	157 000 €	69.46%	0%	69.46%	63.56%	49.67%	109 052 €
Cotisation foncière des entreprises	7 350 000 €	20.31%	0%	20.31%	-	26.43%	1 492 785 €
							5 661 667 €

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2019.

Ainsi, le montant total du produit des contributions et taxes locales directes prévisionnelles 2019 figurant aux articles 73111 à 73114, 73221 et 748313 du budget de la Ville se monte à :

Total des 4 taxes (TH, TF, CFE)	5 661 667 €
+ produit des IFR* (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)	45 969 €
+ produit de la CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	601 870 €
+ produit de la TASCOT* (Taxe sur les surfaces commerciales)	126 099 €
+ produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti *	9 000 €
+ produit DCRT* (Dotation compensation réforme TP)	154 477 €
+ produit FNGIR* (Fonds national garantie individuelle de ressources)	305 559 €
TOTAL	6 904 641 €

* Ces produits nous ont été notifiés par les services fiscaux.

** Montant estimé à ce jour.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

4. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement des participations 2019 de la ville aux charges intercommunales dans les conditions suivantes :

- Syndicat départemental d'incendie et de secours	230 204,14 €
- SIVOM de la Région de Wissembourg	68 693,64 €
- Parc Régional des Vosges du Nord	26 046,88 €
- SIVU forestier Wissembourg et environs	172 000,00 €
- Groupement local de coopération transfrontalière	28 000,00 €
- Syndicat mixte de production d'eau potable	18 000,00 €

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2019 aux articles 6553 et 65548.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

5. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2019

Dans le cadre du budget 2019 de la Ville de Wissembourg, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le réajustement et le traitement des opérations suivantes en autorisations de programme et crédits de paiement :

Imputation budgétaire	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €				
				2016	2017	2018	2019	2020
2151 + 2152 prog. 610 fct 022 AP 002/2016	4 ans	Travaux traversée Altenstadt 2°TR (voirie + réseaux secs)	970 000 €	138 000 €	793 000 €	27 000 €	12 000 €	0 €
21318 + 2184 + 2188 prog. 713 fct 411 AP 001/2018	4 ans	Travaux + équipements restructuration gymnase en salle multiactivités	3 780 000 €	0 €	10 000 €	426 000 €	3 095 000 €	249 000 €
21318 fct 324 AP 002/2018	4 ans	Travaux de réhabilitation des vitraux de l'église Sts Pierre et Paul	965 000 €	0 €	7 000 €	124 000 €	790 000 €	44 000 €

Le financement prévisionnel de ces autorisations de programme est le suivant :

AP n°002/2016 : traversée Altenstadt 2°TR

Autofinancement + emprunts	779 227 €
Département du Bas-Rhin	31 654 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>159 119 €</u>
TOTAL	970 000 €

AP n°001/2018 : restructuration du gymnase municipal en salle multi-activités

Autofinancement + emprunts	2 042 429 €
Département du Bas-Rhin	730 000 € *
Région Grand Est	187 500 € *
Etat	200 000 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>620 071 €</u>
TOTAL	3 780 000 €

* Montants estimés non notifiés à ce jour

AP n°002/2018 : réhabilitation des vitraux du chœur et des voûtes de l'abbatiale Sts Pierre et Paul

Autofinancement	160 865 €
Région Grand Est	160 194 € **
Etat (DRAC)	330 642 €
Fabrique de l'église Sts Pierre et Paul	155 000 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>158 299 €</u>
TOTAL	965 000 €

** Montant non notifié à ce jour

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF VILLE POUR 2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions prévues au budget primitif 2019 comme suit :

CCAS Altenstadt	5 000 €	(Art. 657362 Fct. 520)
Electricité de Strasbourg – travaux électrification	20 000 €	(Art. 20422 Fct. 020)
Syndicat départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin	28 000 €	(Art. 204172 Fct. 113)
Subventions d'équipement diverses	15 000 €	(Art. 20421 + 20422 Fct. 025)
Association Foncière	5 000 €	(Art. 657401 Fct. 025)
Amicale du Personnel de la Mairie	21 200 €	(Art. 657402 Fct. 025)
Harmonie Municipale	3 500 €	(Art. 657406 Fct. 311)
Assoc. Wissembourg Animation - Organisation fest. Noël*	22 000 €	(Art. 657429 Fct. 024)
Société de Courses Hippiques	1 600 €	(Art. 657409 Fct. 414)
Office de Tourisme Schweigen	1 500 €	(Art. 657408 Fct. 95)
Associations de Wissembourg - fonctionnement	30 000 €	(Art. 657410 Fct. 025)
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100 €	(Art. 657413 Fct. 113)
Académie d'Alsace (prix Décapole)	300 €	(Art. 657414 Fct. 025)
Associations de Wissembourg - Sport Jeunes	10 000 €	(Art. 657423 Fct. 414)
Ciné club de Wissembourg	5 000 €	(Art. 657428 Fct. 314)
Associations de Wissembourg - Soutien Jeunesse	34 000 €	(Art. 657432 Fct. 422)
Croix Blanche	2 700 €	(Art. 657434 Fct. 025)
FDMJC – animations d'été	17 000 €	(Art. 657442 Fct. 025)
Ecoles - Sorties scolaires	9 000 €	(Art. 657437 Fct. 213)
Association du Toit Haguenovien	4 000 €	(Art. 657438 Fct. 511)
Festival international de musique de Wissembourg*	29 000 €	(Art. 657439 Fct. 311)
Ravalement de façades	10 000 €	(Art. 674502 Fct. 70)
Chèques (culture, sport, loisirs)	11 200 €	(Art. 674504 Fct. 025)
Subventions diverses	59 000 €	(Art. 657499 Fct. 025)
Budget annexe – LA NEF (investissement)	42 000 €	(Art. 2041631 + 2041632 Fct. 314)
Budget annexe – LA NEF (fonctionnement)	300 000 €	(Art. 657363 Fct. 314)
TOTAL	687 100 €	

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

Les associations concernées sont distinguées par un *.

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser M. le Maire à signer ces conventions financières.

Pour rappel

- par délibération du 7 décembre 2018, le Conseil Municipal avait déjà attribué une subvention de 190 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Wissembourg.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

7. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2019 du service EAU de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

·	Recettes et dépenses d'exploitation		1 130 000 €
·	Recettes et dépenses d'investissement		530 000 €
	réparties comme suit :		
	<u>dépenses</u>	. crédits reportés 2018	22 000 €
		. budget 2019 (nouveaux crédits)	<u>508 000 €</u>
		TOTAL	530 000 €
	<u>recettes</u>	. crédits reportés 2018	0 €
		. budget 2019 (nouveaux crédits)	<u>530 000 €</u>
		TOTAL	530 000 €

Une synthèse ainsi qu'une note de présentation de ce budget sont jointes en annexe. Le budget complet peut être consulté en Mairie sur simple demande (s'adresser au secrétariat général).

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

8. BUDGET PRIMITIF – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2019 de LA NEF – GESTION DES SPECTACLES aux conditions suivantes :

·	Recettes et dépenses de fonctionnement		530 000 €
·	Recettes et dépenses d'investissement		49 000 €
	réparties comme suit :		
	<u>dépenses</u>	. crédits reportés 2018	0 €
		. budget 2019 (nouveaux crédits)	<u>49 000 €</u>
		TOTAL	49 000 €
	<u>recettes</u>	. crédits reportés 2018	0 €
		. budget 2019 (nouveaux crédits)	<u>49 000 €</u>
		TOTAL	49 000 €

Une synthèse ainsi qu'une note de présentation de ce budget sont jointes en annexe. Le budget complet est consultable en Mairie sur simple demande (s'adresser au secrétariat général).

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

9. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le budget primitif 2019 du lotissement GUMBERLE à Altenstadt aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	1 000 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	920 000 €

Une synthèse ainsi qu'une note de présentation de ce budget sont jointes en annexe. Le budget complet est consultable en Mairie sur simple demande (s'adresser au secrétariat général).

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

10. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIÈRE - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2019 de la zone d'aménagement de la pépinière aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	408 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	405 000 €

Une synthèse ainsi qu'une note de présentation de ce budget sont jointes en annexe. Le budget complet est consultable en Mairie sur simple demande (s'adresser au secrétariat général).

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

11. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le budget primitif 2019 du lotissement des 4 vents aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	1 548 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	2 180 000 €

Une synthèse ainsi qu'une note de présentation de ce budget sont jointes en annexe. Le budget complet est consultable en Mairie sur simple demande (s'adresser au secrétariat général).

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

12. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAEHEL - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2019 du quartier

Steinbaechel aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	724 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	800 000 €

Une synthèse ainsi qu'une note de présentation de ce budget sont jointes en annexe. Le budget complet est consultable en Mairie sur simple demande (s'adresser au secrétariat général).

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13. DEMANDES DE SUBVENTION

13.1. ASSOCIATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement d'une subvention de 624 € à l'association de pêche et de protection du milieu aquatique. Cette subvention est destinée à couvrir le montant de la taxe foncière 2018 payé par cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13.2. REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – COURSE PENTES ET COTES 2019

Dans le cadre des festivités de la Pentecôte 2019, comme tous les ans, le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg va organiser la course populaire "Les pentes et côtes". Afin d'équilibrer financièrement cette manifestation, cette association sollicite le versement d'une subvention de 3 000 €.

Détail des frais prévisionnels engagés		Détail des recettes prévisionnelles	
Frais de course	1 670 €	Frais d'inscriptions	3 000 €
Frais de sécurité	1 177 €		
Frais de podium	672 €		
Frais divers (pub...)	2 481 €		
TOTAL	6 000 €	TOTAL	3 000 €
TOTAL		TOTAL	

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13.3. TENNIS CLUB D'ALTENSTADT – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE TENNIS

Le Tennis Club d'Altenstadt utilise sa propre salle. Les frais de fonctionnement sont importants et il souhaite bénéficier et profiter des mêmes avantages que les autres associations, soit la prise en charge par la Ville sous forme de subvention des frais qu'ils ont consacrés en 2018 aux jeunes pour l'école de tennis :

$$\cdot \quad 660 \text{ h (20h/semaine x 33 semaines (an)) x 4€ x 70\% = 1 848 €}$$

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13.4. ASSOCIATION EX NIHILO

A l'occasion des animations d'été, l'association EX NIHILO souhaite organiser un spectacle vivant estival (8 représentations) dans le Vieux Wissembourg.

Détail des dépenses prévisionnelles 2019		Détail des recettes prévisionnelles 2019	
Equipement technique	9 500 €	Sponsors, mécénat	12 000 €
Pyrotechnie	3 000 €	Billetterie (12€/adulte et 8€/enfant)	13 000 €
Location matériel	5 000 €		
Décors et accessoires	2 000 €		
Communication	1 000 €		
Costumes	3 500 €		
Frais d'organisation	1 000 €		
Frais d'assurance	1 000 €		
TOTAL	26 000 €	TOTAL	25 000 €

A ce titre, cette association sollicite de la Ville de Wissembourg le versement d'une subvention de 1 000 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Ce point sera soumis à la commission des finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13.5. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de la location du foyer de l'église Saints Pierre et Paul pour les dons du sang (5 collectes annuelles), l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg sollicite le remboursement de leur participation au coût de location du foyer pour 2019, soit 375 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13.6. CLUB CŒUR SANTE DE WISSEMBOURG

L'objectif principal du Club Cœur Santé est la rééducation cardiaque mais, de par ses activités, il joue également un rôle de prévention pour les personnes souffrant d'obésité, d'hypertension ou de diabète.

L'hôpital de Wissembourg met une salle à leur disposition ainsi que le personnel médical d'encadrement. Il reste à la charge du club : l'achat et l'entretien du matériel sportif (vélos d'intérieur, tapis de marche, cross-trainer) ainsi que les frais liés à la pratique d'activités extérieures telles que l'aquagym ou la gym douce.

Le coût de l'aquagym à la piscine de Drachenbronn a notamment beaucoup augmenté en un an. C'est pourquoi, ce club sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de la Ville de Wissembourg.

En effet, ce club ne souhaite pas trop augmenter les cotisations de ses membres (seules ressources du club) afin de garantir un accès à une majorité de personnes qui en ont la nécessité ou l'envie.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Ce point sera soumis à la commission des finances qui proposera un montant de subvention lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13.7. ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

L'évolution négative de l'accidentalité au niveau national confirme que l'éducation de nos enfants constitue une nécessité.

C'est pourquoi, l'association de prévention routière organise régulièrement des campagnes de sensibilisation des jeunes face aux dangers de la route. En particulier, cette association forme les agents de la police municipale de Wissembourg pour leurs interventions au niveau des écoles primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

Il est proposé, comme l'année dernière, le versement d'une subvention de 100 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13.8. ASSOCIATION MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD – FESTIVAL FRANCO-ALLEMAND DE PHOTO NATURE

L'association "Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord" souhaite organiser un festival franco-allemand de photo nature du 18 au 20 octobre 2019 à Bad Bergzabern et du 1^{er} au 5 novembre 2019 à Wissembourg.

Alors que la protection de l'environnement n'a jamais été autant d'actualité, ce festival (5^{ème} édition) a, dans ce cadre, un rôle primordial à jouer en participant à la sensibilisation du grand

public et des scolaires. Les belles images valent souvent plus que de longs discours et c'est précisément le point fort de cette manifestation.

La situation géographique de Wissembourg, limitrophe avec l'Allemagne, est un atout indéniable pour cette manifestation transfrontalière.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Achat de fournitures	400 €	Fonds propres de l'association	2 800 €
Frais de locations (salles, matériels, véhicules)	6 600 €	Billetterie	4 500 €
Frais de personnel	17 010 €	Subvention Région GRAND EST	4 000 €
Frais d'intermédiaires (intervenants, traducteurs)	5 950 €	Subvention Communauté de Communes du pays de Wissembourg	3 000 €
Frais de communication	3 340 €	Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse	3 300 €
Frais de déplacement	1 000 €	Subvention EUODISTRICT PAMINA	4 000 €
Frais d'assurance	500 €	Subvention fondation entente Franco-Allemande	3 500 €
Frais de restauration	900 €	Subvention Verbandsgemeinde Bad-Bergzabern	2 500 €
Frais de télécommunication	700 €	Subvention Bezirks Verband Pfalz	2 000 €
Impôts et taxes (droits SACEM)	100 €	Subvention entreprises	500 €
		Dons	500 €
TOTAL	36 500 €	TOTAL	30 600 €

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 5 900 € de la Ville de Wissembourg (dont 4 900 € couvrent des locations de salles facturées par la Ville sur le budget principal et sur le budget de La NEF).

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

13.9. COMITE D'ENTENTE POUR LE MEMORIAL DES OPERATIONS EXTERIEURES DANS LE BAS-RHIN (CEMOE 67)

Une fois passé l'hommage national qui leur est rendu, la mémoire de nos soldats tombés pour la France lors d'opérations extérieures peut finir dans l'oubli.

Pour perpétuer cette mémoire, un monument (en cours de réalisation) sera dédié aux Morts pour la France, militaires ou civils, nés dans notre Département ou ayant appartenu à l'une des unités militaires y stationnant ou ayant stationné sur celui-ci au moment de leur décès.

Ce monument, en grès rouge des Vosges, se présentera sous la forme d'un "livre ouvert" destiné à recueillir au fil du temps les noms de nos morts et se situera à STRASBOURG sur l'Allée de la Mémoire, le long des remparts de la Citadelle, dans la suite des monuments déjà dédiés aux morts des conflits d'Indochine et d'Algérie.

Coût du monument : 35 000 €

A ce titre, le comité d'entente pour le mémorial des opérations extérieures dans le Bas-Rhin sollicite le versement d'une subvention d'équipement de la Ville de Wissembourg.

La Ville propose le versement d'une subvention de 500 €.

Les crédits sont prévus à l'article 20422 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

14. CONVENTION - COURS DE MINI TENNIS

Considérant l'organisation de cours de mini-tennis par le Tennis Club de Wissembourg aux élèves de moyenne section de l'Ecole Leszczyńska,

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser :

- la prise en charge par la Ville des cours de mini-tennis, à raison de 5 séances de 1h30 chacune durant l'année scolaire 2018/2019,
- M. le Maire à signer tous les documents afférents et notamment une convention financière.

Le versement sera effectué sous la forme d'une subvention d'un montant de 225 €.

Le projet de convention peut être consulté au secrétariat général.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

15. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES CONSACREE AUX DROITS DE PLACE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE

a) Modifications

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 et du 17 février 2017,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 mars 2019,

Considérant l'organisation de la manifestation "Les pieds dans l'herbe, la tête dans les nuages",

Le Conseil Municipal est appelé à étendre le périmètre de la régie comme suit :

Article 1 : l'article 4 de la délibération du 16 décembre 2016 est complété par :

- Animations liées à la manifestation "Les pieds dans l'herbe, la tête dans les nuages" - en

2019, la manifestation aura lieu du 15 au 19 mai

Article 2 : les autres dispositions de la délibération précitée restent inchangées.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet

b) Tarif

Le tarif pour la bourse aux plantes est fixé à 2 € pour 3 mètres linéaires.

MARCHÉS

16. ATTRIBUTION DES MARCHÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DES PEUPLIERS

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 6 mars 2019,

Vu les propositions remises en réponse à la consultation,

Considérant que la commission d'appel d'offres se réunira afin d'émettre un avis conformément à la procédure interne en vigueur,

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire

- à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires,
- à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme requises pour le bon aboutissement du projet,
- à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental.

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

17. RÉHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN GYMNASÉ MUNICIPAL - AVENANT

Vu la délibération en date du 28 septembre 2018 portant attribution des marchés de travaux,

Vu le marché conclu avec l'entreprise SOTRAVEST déclarée attributaire du lot 02 "Gros Œuvre",

Vu le projet d'avenant soumis par la maîtrise d'œuvre,

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'avenant suivant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation :

Lot n°	Dénomination des lots	Entreprise attributaire	Objet de l'avenant	Montant du marché en € HT	Montant de l'avenant en € HT	%	Montant du marché en € HT après avenant
02	Gros Œuvre	SOTRAVEST	<u>Travaux en plus-value :</u> Démolition murs existants Reconstruction murs salle multifonction Augmentation quantités armatures et coût matière Évacuation terres polluées Extraction et évacuation anciennes fondations	782 800,00	38 206,47	4,88	821 006,47

			<p>Augmentation consommation gros béton</p> <p><u>Travaux en moins-value :</u></p> <p>Étalement provisoire murs maçonnes existants Adaptations de l'existant Voiles béton finition courante Suppression banquettes béton dans les vestiaires Suppression meuble bar béton Suppression massifs pour ancrage équipement sportifs Suppression prototype Étalement dalle existante</p>				
--	--	--	--	--	--	--	--

Ce point sera soumis à la Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2019.

*****Informations*****

18. DIVERS